

BUDGET PRIMITIF POUR 2018

3^{ème} COMMISSION « SOLIDARITE TERRITORIALE »

RAPPORTEUR 3^{ème} COMMISSION : M Michel NORMAND

(PAGES 300 à 644)

RÉSUMÉ

I ROUTES, INFRASTRUCTURES ET PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Le Président nous propose :

- D'inscrire un crédit de 1,066 M€ pour le financement des travaux de prolongement de l'A304 vers la Belgique, et de reporter les dernières échéances de paiement (7,049 M€),
- D'inscrire un crédit de 3 M€ au titre du barreau de raccordement A304-RN43 (ouvrage SNCF),
- D'inscrire un crédit de 800 000 € pour la poursuite des travaux de prolongement de la RD 986 à Gué d'Hossus,
- De lancer les travaux de contournement de la boucle de Chooz – Voie Verte – avec avance de fond par la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse dans le cadre d'une convention à approuver en Commission Permanente,
- De maintenir notre cotisation à l'Agence Technique Départementale pour un montant de 100 000 €,
- De différer les derniers versements relatifs aux aides à la voirie communale,
- De limiter notre participation aux financements des infrastructures ferroviaires aux seuls travaux de remise en état de la ligne TER Charleville-Mézières / Givet, et d'inscrire, à cet effet, un crédit de 1,5 M€,
- De reconduire en 2018, le règlement relatif aux taxes aéronautiques de l'aérodrome de Belval,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour traiter de toute affaire et dossier relatifs aux opérations figurant dans le présent rapport et statuer sur toute convention ou règlement à intervenir.

II DEVELOPPEMENT DURABLE, EAU, ENERGIE

Le Président nous propose :

- de poursuivre les missions d'Assistance Technique dans les domaines de l'Eau, de développer en 2018 l'assistance aux transferts des compétences dans les domaines de l'eau et d'inscrire les recettes correspondant aux aides des Agences de l'Eau et des participations des bénéficiaires,
- de reporter le versement des aides à l'investissement dans les domaines de l'eau antérieures à l'année 2017 lors des prochains exercices budgétaires,
- de poursuivre nos participations statutaires à l'EPAMA et à l'Entente OISE-AISNE en leur confiant l'exercice des compétences hors GEMAPI relevant de l'animation et la concertation à l'échelle des bassins versants concernés,
- de poursuivre en 2018, notre soutien à l'EPAMA pour les frais d'entretien de la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues de Mouzon,
- d'étudier la mise en œuvre d'un « Conseil en Energie Partagé » à destination des petites et moyennes collectivités en complémentarité avec les CEP existants,
- de poursuivre notre participation statutaire au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes et de solliciter la révision des statuts afin que notre contribution soit diminuée,

- de limiter notre participation aux programmes d'actions dans le domaine de l'environnement aux organismes suivants : ALE08 (précarité énergétique), CLI de CHOOZ et Fédération de Pêche des Ardennes (actions de communication).

III DEVELOPPEMENT LOCAL, HABITAT, MOBILITES

Le Président nous propose :

- concernant la politique de soutien aux collectivités territoriales, de reporter le versement des aides décidées en faveur des collectivités en 2017, de ne soumettre aucune proposition nouvelle d'aide à la Commission permanente et de notifier l'absence d'aide départementale aux collectivités qui déposent un dossier au titre du Fonds Départemental de Solidarité Locale et du Fonds de réserve pour les projets stratégiques,

- concernant le Programme de rénovation urbaine, de n'inscrire aucun crédit de paiement,

- concernant le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, d'engager toute réflexion ou action liée à la mise en œuvre de son plan d'actions.

IV DEVELOPPEMENT RURAL, AGRICULTURE ET TOURISME

Le Président nous propose :

Au titre de l'aménagement rural :

- d'inscrire les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement, en dépenses et en recettes, au titre des aménagements fonciers agricoles et forestiers liés à l'A 304 et classiques, des échanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR), des travaux connexes individuels, afin d'honorer nos engagements 2017,

- d'inscrire les crédits de paiement au titre des investissements dans les exploitations agricoles ardennaises, afin d'honorer nos engagements pris en 2015,

- d'expérimenter, au sein de trois collèges ardennais volontaires et de la MaDEF, la démarche de développement des circuits courts en restauration collective et l'approvisionnement en produits locaux,

- d'inscrire notre politique en faveur de l'agriculture ardennaise dans le cadre d'une stratégie globale et partagée par l'ensemble des acteurs,

- d'inscrire les crédits de paiement, en dépenses de fonctionnement, destinés au versement des aides accordées en 2017, au titre de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture et au titre de la santé du cheptel ardennais.

Au titre du développement touristique :

- de positionner le Département comme principal interlocuteur et manager du Pacte de destination Ardenne, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Touristique de la Région Grand-Est,

- de poursuivre et d'adapter notre soutien financier à l'Agence de Développement Touristique en inscrivant les crédits de paiement correspondants, en dépenses de fonctionnement.

- de reporter le versement des aides antérieures, au titre de l'aide au développement de l'offre touristique

- d'élaborer, en régie, le Schéma départemental des véloroutes et voies vertes,

- de poursuivre les études préalables à l'aménagement de la Voie verte « Sud-Ardennes » et d'inscrire les crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement,

- de poursuivre la promotion du projet « La Meuse à vélo » et de la Voie verte Trans-Ardennes et d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, les crédits de paiement correspondants,

- d'élaborer un plan d'actions au titre du développement touristique du site des Vieilles Forges,

- de favoriser le développement du tourisme de nature et d'initier une réflexion sur la politique de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

- de soumettre, aux communes, le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et d'inscrire la recette attendue pour la vente du topoguide « Les Ardennes à pieds »,

- au titre du tourisme de mémoire, d'inscrire les crédits de paiement, en dépenses et en recettes d'investissement, permettant de finaliser le développement de l'applicatif pour la borne interactive du Musée Guerre et Paix en Ardennes et le lancement d'une application mobile départementale,

- d'accompagner l'Office National des Forêts, pour la réalisation de son projet de développement de lieux symboliques en forêt d'Argonne, en ouvrant une autorisation de programme et en inscrivant le crédit de paiement correspondant,

- d'inscrire, en dépenses et en recettes de fonctionnement, les crédits de paiement nécessaires à la promotion et au renouvellement de la marque WOINIC.

V LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

S'agissant du laboratoire départemental d'analyses, le Président nous demande de bien vouloir :

- Adopter le budget annexe du laboratoire qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 222 621 € en fonctionnement et 214 341 € en investissement,

- Inscrire au budget principal une subvention d'équilibre de 414 041 € en fonctionnement décomposée comme suit :

- couverture du déficit 2017 : 227 781 €,

- Subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'année 2018 : 186 260 €,

- L'autoriser à négocier avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Ardennes le tarif pour la recherche de BVD par virologie ELISA sur biopsie auriculaire et à établir dans ce cadre une convention liant le GDS et le laboratoire départemental pour la réalisation de ces analyses sur le cheptel ardennais,

- Donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster le cas échéant en cours d'exercice le catalogue des prestations et lui donner délégation pour définir en tant que de besoin les offres commerciales pouvant être proposées à la clientèle.

VI AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Subissant ponctuellement des actes de malveillance sur les infrastructures réseaux appartenant au Département, nous devons remettre en conformité les sites concernés.

La participation financière du Conseil départemental au projet de déploiement du Très Haut Débit avec la Région est prévue pour 2019.

Le réseau Radio 40MHz utilisé par les routes est implanté sur plusieurs points hauts soumis à redevances. Certains de ces points hauts seront gardés dans le futur réseau.

Les différents crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Annexe ANT.

Le Président nous propose :

- D'adopter le présent rapport,
- De voter, au titre du Budget Primitif, pour 2018, les crédits suivants :

❖ En dépenses d'investissement :	25 875 190 €
❖ En dépenses de fonctionnement :	8 716 148 €
❖ En recettes d'investissement :	3 574 037 €
❖ En recettes de fonctionnement :	370 800 €

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la 3^{ème} Commission : 6 avis favorables et 1 non participation au vote

Avis de la 4^{ème} Commission :